

RÈGLEMENT DU JEU DE PÂQUES



1 - PRÉSENTATION

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie est une association loi 1901. Il a pour objet la préservation durable de la biodiversité par la conservation de sites présentant un intérêt biologique, écologique, géologique et paysager. Agréée par l'État et la Région, elle contribue à préserver des milieux naturels et participe à la constitution de la trame verte et bleue. Elle est adhérente de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. Membre de ce réseau national, elle applique les principes d'intervention communs : Connaître, protéger, gérer, valoriser et accompagner les politiques publiques.

Le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie organise un jeu de pâques sur ses réseaux sociaux et site internet, ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Ce jeu débutera le 1er avril et se terminera le 12 avril 2023.

Entre le 1er et le 8 avril, le CEN Normandie cachera un œuf sur un de ses réseaux sociaux. Cet œuf peut être caché sur une publication, une bannière, une photo de profil... Ou être un émoji ou un élément graphique. Le 31 mars 2023, une publication ou une story paraîtra sur les réseaux sociaux du CEN Normandie. Sur cette publication, il est indiqué qu'un œuf sera caché entre le 1er et 8 avril et que les participants auront jusqu'au 12 avril pour trouver cet œuf. Pour participer, soyez abonné à un des réseaux sociaux du CEN Normandie et trouvez l'œuf en premier ! La participation au jeu de pâques implique l'acceptation des participants au présent règlement dans son intégralité.

2 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu de pâques est à destination de toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine. Le Jeu sera accessible sur Instagram « cennormandie » <https://www.instagram.com/cennormandie/?hl=fr>, sur Facebook « Conservatoire d'espaces naturels de Normandie » <https://www.facebook.com/CENNormandie>, sur Twitter « cen_normandie » https://twitter.com/cen_normandie et sur LinkedIn « Conservatoire d'espaces naturels de Normandie » <https://www.linkedin.com/company/conservatoire-d-espaces-naturels-de-normandie>. Le Jeu n'est ni organisé, ni parrainé par ces réseaux sociaux.

3 - DÉROULEMENT DU JEU

L'annonce du jeu de pâques se fera le 31 mars 2023 sur les réseaux sociaux du CEN Normandie. Les participants auront jusqu'au 12 avril, 14h, pour trouver l'œuf caché et envoyé leur réponse au CEN Normandie. Le premier participant qui trouvera cet œuf se verra remettre un lot : un hôtel à abeilles de la marque Vivara. Un justificatif montrant que vous êtes abonné à un des comptes du CEN Normandie vous sera demandé.

4 - DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Le gagnant se verra remettre un hôtel à abeilles de la marque Vivara par le Conservatoire d'espaces naturels de Normandie s'il est le premier à trouver l'œuf caché. Il devra en prévenir le CEN Normandie sur l'un des réseaux sociaux de l'association. Le participant sera élu gagnant seulement si la réponse est validée par le CEN Normandie et s'il est le premier à indiquer où se trouve l'œuf.

L'annonce du gagnant se fera en publications et story sur les réseaux sociaux du CEN Normandie.



5 - ATTRIBUTION DES CADEAUX

Le lot à gagner sera un hôtel à abeilles de la marque Vivara. Ce lot ne pourra pas être modifié à la demande du participant. Ce lot sera envoyé par courrier ou à récupérer sur l'antenne de Caen et/ou Rouen. Le gagnant autorise le CEN Normandie à utiliser leur nom d'utilisateur en participation dans toute manifestation publi-promotionnelle, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit ou de rémunération autre que le lot gagné. Le gagnant devra fournir à la Structure Organisatrice ses coordonnées nécessaires à l'envoi du lot.

6 - INCIDENTS

La responsabilité des organisateurs ne sera engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu de pâques est modifié, écourté ou annulé.

Toute modification du Règlement donnera lieu à un nouveau fichier de règlement qui sera modifié sur les réseaux sociaux et site internet du CEN Normandie et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au jeu de pâques, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues ne pourra plus participer au jeu.

7 - DONNÉES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du présent Jeu sont nécessaires à la prise en compte de votre participation. Ces informations sont destinées au CEN Normandie, responsable du traitement, aux fins de gestion de votre participation, pour la détermination du gagnant et pour l'attribution et l'acheminement du lot. Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez l'exercer, vous pouvez écrire au Conservatoire d'espaces naturels de Normandie, Rue Pierre de Coubertin BP 424 - 76 805 Saint Etienne du Rouvray.

8 - CONTESTATIONS - LITIGES

Le jeu concours et le règlement relèvent du droit français. Les réclamations seront prises en compte sur demande écrite à l'adresse du siège du CEN Normandie.

Conservatoire d'espaces naturels de Normandie
Rue Pierre de Coubertin - BP 424
76805 Saint-Étienne-du-Rouvray Cedex



9 - DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le règlement sera transmis sur les réseaux sociaux et site internet du CEN Normandie le jour du jeu de pâques. Toute contestation ou réclamation relative au jeu ne pourra être prise en considération au-delà du 12 avril 2023.



WWW.CEN-NORMANDIE.FR

 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE
 CENNORMANDIE
 CEN_NORMANDIE
 CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE NORMANDIE